

## COMPTE ADMINISTRATIF 2023

### Synthèse à l'intention des Thoirysiennes et Thoirysiens

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune [www.mairie-thoiry.fr](http://www.mairie-thoiry.fr).

Chers Thoirysiennes, Chers Thoirysiens,

Je suis consciente que la présentation synthétique des comptes de la commune et des enjeux financiers associés n'est pas un exercice aisé à réaliser et à comprendre pour les citoyens.

Mais cet exercice de pédagogie obligatoire et de transparence est essentiel pour démontrer l'engagement et les réalisations de l'équipe municipale au service des citoyens thoirysiens.

### QU'EST-CE QU'UN COMPTE ADMINISTRATIF ?

Le compte administratif retrace toutes les dépenses et recettes intervenues entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année 2023.

Il doit être approuvé avant le 30 juin 2024. Le compte administratif 2023 a été adopté par le conseil municipal le mercredi 13 mars 2024.

Le compte administratif est établi pour les 2 budgets de la commune :

- **Budget général** qui retrace de nombreuses activités communales (groupe scolaire, restauration scolaire, centre de loisirs, activités périscolaires, équipements sportifs et culturels, entretien des voiries et espaces publics, administration...) financées essentiellement par les impôts locaux (taxes foncière bâtie et non bâtie, taxe d'habitation supprimée depuis 2023 pour les résidences principales), la Compensation Financière Genevoise, les dotations de l'Etat et les participations des usagers à certains services payants (Restauration scolaire, périscolaire, centre de loisirs, Ecole de Musique). Tous les investissements réalisés par la commune sont prévus et comptabilisés dans ce budget.
- **Budget de la régie bois** sur lequel sont regroupés les frais liés à la gestion de la forêt assurée par l'Office National des Forêts et les recettes tirées de la vente de bois.

Le compte administratif doit être sincère et respecter des règles d'équilibre :

- **Equilibre** : il apparaît évident que le compte administratif doit présenter un excédent, c'est le signe d'une gestion saine. En revanche, il serait plus inquiétant que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement, ce serait le signe d'une situation financière très dégradée.
- **Sincère** : le Préfet s'assure de la sincérité du compte administratif par comparaison avec le compte de gestion. Le compte de gestion, établi par le comptable public qui est seul chargé de payer les dépenses communales, doit être identique au compte administratif établi par la commune.

### LES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : UNE SITUATION FINANCIERE TRES SAINE

En 2023, la commune présente un résultat excédentaire de 2 069 691.17 € avec un excédent de fonctionnement de 1 364 955.01 € et un excédent d'investissement de 704 736.16 €.

Avec la prise en compte des résultats 2022 reportés, la commune affiche à fin 2023 un résultat global excédentaire de près de 8.7 millions d'euros.

Budgets	Résultat fonctionnement 2023	Résultat fonctionnement 2022 reporté	Résultat cumulé
Budget général	1 344 201,21 €	3 064 850,39 €	<b>4 409 051,60 €</b>
Budget régie bois	20 753,80 €	11 628,64 €	<b>32 382,44 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 364 955,01 €</b>	<b>3 076 479,03 €</b>	<b>4 441 434,04 €</b>

Budgets	Résultat investissement 2023	Résultat investissement 2022 reporté	Résultat cumulé
Budget général	677 791,71 €	3 556 964,00 €	<b>4 234 755,71 €</b>
Budget régie bois	26 944,45 €	-16 852,95 €	<b>10 091,50 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>704 736,16 €</b>	<b>3 540 111,05 €</b>	<b>4 244 847,21 €</b>

Budgets	Résultat global 2023	Résultat global 2022 reporté	Résultat global cumulé
Budget général	2 021 992,92 €	6 621 814,39 €	<b>8 643 807,31 €</b>
Budget régie bois	47 698,25 €	-5 224,31 €	<b>42 473,94 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 069 691,17 €</b>	<b>6 616 590,08 €</b>	<b>8 686 281,25 €</b>

### LA SITUATION FINANCIERE DU BUDGET GENERAL :

Le budget général de la commune est le budget qui regroupe l'essentiel des activités communales financées par les impôts locaux, la compensation financière genevoise, les dotations de l'Etat et les redevances versées par les usagers des services publics municipaux (restauration et périscolaire, centre de loisirs, locations, école de musique). Il constitue ainsi l'élément principal de l'appréciation de la santé financière de la commune.

**Le budget général de la commune dispose d'une situation financière très saine qui se caractérise par 4 éléments clefs :**

1. Une **épargne de gestion** de plus de 1.9 M€ pour des recettes courantes de 10 M€, soit un taux d'épargne de près de 19.3%. Cette épargne est utilisée en priorité pour rembourser l'annuité de la dette communale (intérêts et capital) puis autofinancer les investissements.

2. Une **capacité d'autofinancement**, après remboursement de l'annuité de dette, de 1.5 M€ qui permet d'assurer le financement de 25% des investissements en 2023.
3. Un **endettement à long terme** limité à 2.4 millions d'euros à fin 2023 qui génère un remboursement annuel limité à 284 000 €.
4. Une **capacité dynamique de désendettement de 1.3 années** : il ne faudrait que 1.3 ans à la commune pour rembourser la totalité de sa dette si elle le souhaitait, alors que les premiers signaux d'un endettement excessif apparaissent à partir de 12 années, et que la moyenne nationale de l'ensemble des communes est de 5 ans.

Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez à consulter les documents disponibles sur notre site internet ou à adresser un mail à l'adresse suivante : [mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)

Muriel BENIER,  
Maire



## VISION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF :

## PRESENTATION CA 2023 - BUDGET GENERAL

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
<b>DEPENSES</b>	<b>9 915 926,73 €</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>6 358 627,69 €</b>
011 - Charges à caractère général	2 465 103,71 €	10 - Dotations	0,00 €
012 - Charges de personnel	4 458 015,52 €	16 - Emprunts et dettes (remboursement capital)	283 659,38 €
014 - Atténuations de produits	702 118,32 €	Opérations d'investissements	5 753 060,47 €
65 - Autres charges de gestion courante	452 308,40 €	27 - Immobilisations financières	210 838,53 €
66 - Charges financières	75 844,33 €	040 - Opérations d'ordre section à section	84 070,37 €
67 - Charges exceptionnelles	69 358,05 €	041 - Opérations patrimoniales	26 998,94 €
042 - Opérations d'ordre section à section	1 693 178,40 €	001 - Résultat d'investissement reporté (déficit)	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)			
<b>RECETTES</b>	<b>14 324 978,33 €</b>	<b>RECETTES</b>	<b>10 593 383,40 €</b>
013 - Atténuations de charges	100 986,87 €	10 - Dotations (TA, FCTVA, excédents capitalisés)	2 642 606,02 €
70 - Produits des services et du domaine	815 636,27 €	13 - Subventions perçues	371 025,02 €
73 - Impôts et taxes	5 859 974,31 €	16 - Emprunts et dettes	2 300 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	2 910 106,04 €	Autres recettes	2 611,02 €
75 - Autres produits de gestion courante	327 981,58 €	040 - Opérations d'ordre section à section	1 693 178,40 €
77 - Produits exceptionnels	1 161 372,50 €	041 - Opérations patrimoniales	26 998,94 €
042 - Opérations d'ordre section à section	84 070,37 €	001 - Résultat d'investissement reporté (excédent)	3 556 964,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	3 064 850,39 €		
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (I)</b>	<b>4 409 051,60 €</b>	<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT (II)</b>	<b>4 234 755,71 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (I) + (II)</b>		<b>8 643 807,31 €</b>	

## PRESENTATION CA 2023 - BUDGET REGIE BOIS

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
<b>DEPENSES</b>	<b>58 945,51 €</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>16 852,95 €</b>
011 - Charges à caractère général	53 135,01 €	040 - Opérations d'ordre section à section	0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	0,00 €	21 - Immobilisations corporelles	0,00 €
66 - Charges financières	0,00 €	23 - Immobilisations en cours	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	041 - Opérations patrimoniales	0,00 €
042 - Opérations d'ordre section à section	5 810,50 €	001 - Résultat d'investissement reporté (déficit)	16 852,95 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)			
<b>RECETTES</b>	<b>91 327,95 €</b>	<b>RECETTES</b>	<b>26 944,45 €</b>
70 - Produits des services et du domaine	79 699,31 €	10 - Dotations (TA, FCTVA, excédents capitalisés)	16 852,95 €
74 - Dotations, subventions et participations	0,00 €	13 - Subventions perçues	4 281,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	16 - Emprunts et dettes	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	040 - Opérations d'ordre section à section	5 810,50 €
042 - Opérations d'ordre section à section	0,00 €	041 - Opérations patrimoniales	0,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	11 628,64 €	001 - Résultat d'investissement reporté (excédent)	0,00 €
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (I)</b>	<b>32 382,44 €</b>	<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT (II)</b>	<b>10 091,50 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (I) + (II)</b>		<b>42 473,94 €</b>	